

Métalaxyl-M Technique

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION

GARANTIE :

Métalaxyl-M et S-isomer97% (nominal)

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET PERSONNES NON AUTORISÉES**

DANGER



POISON

ATTENTION IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : 25372
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1000 L, VRAC

Syngenta Canada, Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
(519) 836-5665

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements , enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote spécifique; traiter les symptômes. Si le produit a été ingéré, vérifier la présence possible de dommages aux muqueuses avant d'administrer un lavage gastrique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES.

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau. Porter des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial pendant la manipulation de ce produit.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine, dans un endroit sûr, bien aéré, frais et sec. Expédier et entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des semences. Garder les contenants hermétiquement fermés. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, PERSONNES NON AUTORISÉES** et des animaux domestiques. Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il existe un risque d'exposition à ce produit. Toujours se laver à fond après la manipulation du produit.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable et au fabricant.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de produits homologués en vertu de la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))